

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Saison 2016-2017

Affiliation et ré-affiliation

L'affiliation ou la réaffiliation est le premier acte administratif de la saison. Elle est préalable à toute autre demande telle que : engagement sportif, délivrance de dossier de mutation...

Elle intervient obligatoirement entre le 1er juin et le 15 juillet et **vous devez valider les trois licences obligatoires (président, trésorier, secrétaire).**

Nous ne validerons vos engagements, demandes de licences et mutations qu'après cette affiliation.

Pour cela, il appartient au club de :

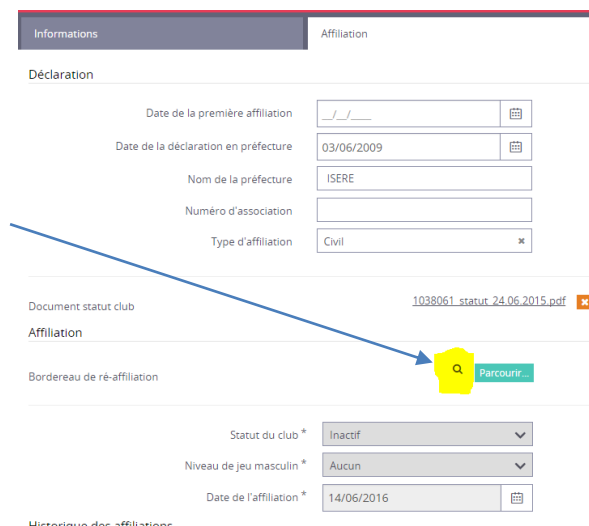
1. Renseigner l'imprimé de renouvellement d'affiliation en téléchargeant

Comment procéder sur Gest'hand ?

Menu Administratif, Mon club, onglet affiliation.

Télécharger le bordereau de ré-affiliation vierge en cliquant sur la loupe :

Ou sur documents utiles : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>



Informations Affiliation

Déclaration

Date de la première affiliation

Date de la déclaration en préfecture 03/06/2009


Nom de la préfecture ISERE

Numéro d'association

Type d'affiliation Civil

Document statut club 1038061_statut_24.06.2015.pdf

Affiliation

Bordereau de ré-affiliation  Parcourir...

Statut du club * Inactif

Niveau de jeu masculin * Aucun

Date de l'affiliation * 14/06/2016

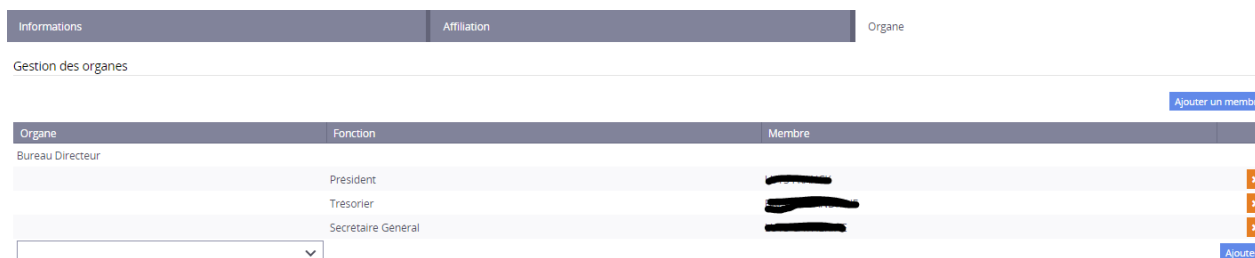
Historique des affiliations

Vous rendre dans Administratif, Mon club, Affiliation.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous pouvez suivre pas à pas le guide conçu pour vous aider :

<http://guide.gesthand.info/mediawiki/index.php/Formulaires:Structures:R%C3%A9affiliations>



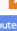

2. Onglet « organe » : mettre à jour si besoin la composition de votre bureau : président, trésorier, secrétaire général.



Informations Affiliation Organe

Gestion des organes

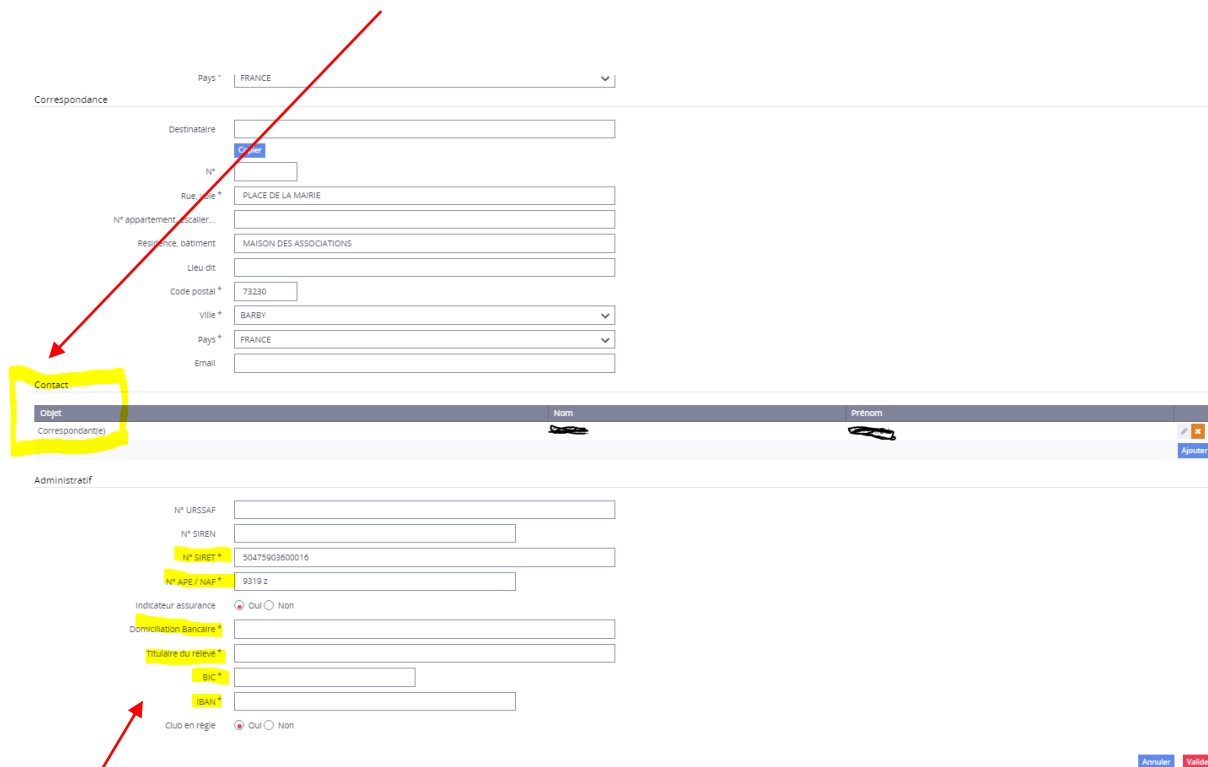
Ajouter un membre

Organe	Fonction	Membre
Bureau Directeur	Président	
	Trésorier	
	Secrétaire Général	
		

Ajouter

3. Onglet « informations » Saisir le RIB & SIRET et mettre à jour les correspondants et correspondants d'urgence, dans la rubrique contact

(et pas correspondance – la rubrique Correspondance correspond à l'adresse postale du club). Le correspondant renseigné dans « contact » figurera dans le nouveau modèle de conclusion de match.



Correspondance

Pays * FRANCE

Destinataire

N°

Rue, voie * PLACE DE LA MAIRIE

N° appartement, escalier...

Référence, bâtiment MAISON DES ASSOCIATIONS

Lieu dit

Code postal * 73230

Ville * BARBY

Pays * FRANCE

Email

Contact

Objet Correspondance(s)

Nom Prénom

Administratif

N° URSAF

N° SIREN

N° SIRET * 50475903600016

N° APE / NAF * 9319 z

Indicateur assurance Oui Non

Domiliation bancaire *

Titulaire ou relévé *

BIC *

IBAN *

Club en règle Oui Non

Annuler Valider



Nouveauté : Il faut impérativement saisir le SIRET et le RIB du club. Aucune ré-affiliation ne sera validée sans cela.

Toutes les infos figurant dans gest'hand sont répercutées dans l'annuaire des clubs du site de la fédé et de la ligue.

N'envoyez pas de chèque : vous recevrez la facture de la part de la ligue qui comprendra votre affiliation et les abonnements obligatoires FFHB.

Gestion des licences

Les 4 étapes d'élaboration d'une licence sont :

En cours : Envoi par le club du lien Gest'hand invitant le futur licencié à remplir le formulaire

Finalisée : Le licencié a complété le formulaire et joint les documents demandés

Validée : le club a vérifié les données, et validé la demande de licence.

Qualifiée : la ligue a qualifié la demande conforme.



Si la demande n'est pas conforme, la ligue renseigne la raison du retour. Un mail avec pour objet « qualification en attente » envoyé au licencié et au club

Le renouvellement de licence

En cliquant sur ce lien, vous trouverez toutes les informations utiles :

<http://guide.gesthand.info/mediawiki/index.php/Formulaires:Licences:Renouvellement>

Les photos et pièces d'identité ont été reprises.



Pour la création de licences :

http://guide.gesthand.info/mediawiki/index.php/Formulaires:Licences:Cr%C3%A9ation_standard

La photo doit être du type « identité » (cadrée sur le visage). Elle doit être « plein cadre » (Ne pas scanner une photo taille identité sur une feuille A4 !).

Toute photo non valable entrainera la mise en attente de la qualification.

La pièce d'identité doit permettre d'attester : le nom – prénom – date et lieu de naissance (passeport, carte identité ou livret de famille pour les mineurs). Si vous constatez une anomalie dans le nom- prénom- date ou lieu de naissance que vous ne pouvez pas modifier, adressez-nous un mail (écrire à handball.bourgogne@wanadoo.fr). Précisez les modifications à apporter et joignez la pièce d'identité. Pour les femmes mariées : inscrire le nom marital et le nom de naissance.

L'autorisation parentale : elle est nécessaire pour **tout mineur à la date de la prise de la licence**, peu importe que le jeune évolue en championnat +16, c'est son âge qui compte.

Un modèle d'autorisation parentale édité par la FFHB est disponible ici : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

Vous pouvez adapter ce modèle à votre club si vous le souhaitez.

Le certificat médical doit reprendre les termes suivants « **ne présente pas de contre-indications à la pratique du handball en compétition ou en loisir** ») : En référence au code du sport, l'obtention, ou le renouvellement, d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir. Il est valable depuis sa date d'établissement jusqu'au renouvellement de la licence la saison suivante, ou au plus tard, et dans tous les cas, jusqu'au 15 septembre de la saison suivante. **L'original du certificat doit être conservé par le club.**

Un modèle de certificat médical édité par la FFHB est disponible ici : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

Les conseils que vous pouvez donner à vos futurs licenciés :

- ne pas cliquer sur le bouton « Finaliser » en bas de page avant d'avoir fourni toutes les pièces (certificat médical, pièce d'identité, justificatifs de mutation, photo d'identité, autorisation parentale, etc...).
- cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour sauvegarder la licence et les documents fournis tant que celle-ci n'est pas complète. Il est toujours possible d'y revenir pour la « finaliser »
- Si le lien reçu par le licencié n'est pas valide, modifier un élément de sa fiche « individu », validez la fiche, et renvoyez le lien.

A noter : si vous relancez un licencié, le précédent lien envoyé devient invalide.

Le formulaire web comporte quatre sections (ou plus en cas de mutation) :

- « Identité » : cette section contient les informations sur l'identité de l'adhérent (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, sexe). Ces informations ne sont pas modifiables (voir ci-dessus : « pièce identité »)
- « Adresse et contact » : ici les informations sur l'adresse et les numéros de téléphones peuvent être complétées et/ou modifiées.
- « Licence » : il faut cocher un type de licence. La fédération définit 3 types de licences : dirigeant – pratiquant et évènementielle.



Rappel : Pour être dirigeant dans un club, il faut une licence FFHB (quelle qu'elle soit). Il n'est pas nécessaire d'avoir une mention « dirigeant » sur votre licence. Ou autrement dit, les mentions joueur + dirigeant ou loisir + dirigeant ont été supprimées.

Si la demande est conforme, le licencié reçoit sa licence par mail et le club peut la télécharger sous Gest'hand.





NOUVEAU

LICENCE 2016-2017

FFHANDBALL
 Marcel DUPONT-DURAND
 13, villa Jean-Baptiste-Machin
 75015 Le Plessis-Robinson
 N° 123456789

info
 info
 info
 info

VOUS

Votre licence est un titre personnel et ne peut être utilisée par une tierce personne.

Pour garder en permanence un justificatif de votre adhésion, vous pouvez télécharger et conserver la carte ci-dessus dans votre smartphone ou télécharger ce document dans votre téléphone.

Cela dit, si vous n'êtes pas en mesure de produire cette attestation, pas d'inquiétude : elle apparaîtra automatiquement sur la feuille de match électronique.

Votre club a la possibilité de télécharger une copie de cette licence pour justifier de votre adhésion.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

J'ai certifié sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées lors de ma demande de licence auprès de la FFHandball.

Conformément aux statuts de la FFHandball, par mon adhésion volontaire à la Fédération, je m'engage à respecter les statuts et règlements fédéraux.

Je recevrai dorénavant toute l'actualité du handball grâce à la Handline et les bons plans de la FFHandball et de ses partenaires.

À l'occasion de chaque envoi, j'aurai la possibilité de mettre fin à toute communication.

J'ai refusé que mon image soit utilisée dans le cadre précité.

ASSURANCES

La garantie assurance responsabilité civile, la garantie accidents corporels et la garantie assistance voyages sont comprises dans ma licence.

[Lien sur les notices d'assurances 2016-17](#)

[Lien sur les notices d'assurances facultatives 2016-17](#)

[Lien vers le formulaire de déclaration d'accident 2016-17](#)

Contacts :
 MMA Coeur-Cours-sur-Loire
 Assurance : 03 86 38 20 76
 Assistance : 01 40 25 59 59
 N° de Contrat : 114.246.500 - N° de Protocole : 582 469



FFHANDBALL
LICENCE 2016-2017

Cette licence, qu'elle soit renouvelée ou qu'elle soit votre première adhésion, marque votre état d'engagement pour votre sport (vous). Elle est aussi le symbole de votre appartenance à la famille du handball. Bienvenue parmi nous !

Que vous soyez joueur, entraîneur, arbitre ou dirigeant, votre passion commune est toujours vous amener au-delà des enjeux du terrain. Car une licence, ce n'est pas seulement le droit de jouer, de s'entraîner et de participer à des compétitions. C'est aussi et surtout un engagement pour l'équipe, la formation, la solidarité et l'épanouissement au sein de nos structures associatives. Ces valeurs communes sont le cœur de notre communauté et de notre ensemble.

Quel que soit votre niveau de pratique, quelle que soit votre fonction, cette licence est votre passeport commun : des participants du handball et du hand ballé, aux jeunes joueurs du babyhand, des Femmes de Delfin et des Experts, elle vous rassemble pour former une magnifique communauté de plus de 500 000 licenciés adhérents.

Dans nos clubs et dans nos territoires, le handball est un formidable terrain d'expression où il vous permet aussi d'oser, de dépasser et de dépasser afin qu'il demeure accueillant et soit partagé par le plus grand nombre de pratiquants.

Je vous remercie sincèrement de votre engagement et de votre fidélité. Cordialement à vous et à votre équipe.

JULIEN DUBLANQUE
 PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

CODE DU SPORTIF

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter adversaires et partenaires
4. Refuser toutes formes de violence et de tricherie
5. Être maître de soi en toutes circonstances
6. Être loyal dans le sport et dans la vie
7. Être exemplaire, généreux et talenté

SERVICES, OUTILS & DOCUMENTATION

ff-handball.org
 tous les championnats, feuilles de matches et informations sur le handball

Institut de formation
 plus de 50 formations pour vous initier ou vous perfectionner dans l'un des nombreux métiers du handball

Centralhand
 centrale d'achat et boutique officielles

hand-clean.com
 site internet et application mobile pour connaître et protéger l'intégrité dans le handball. Faites le quiz !

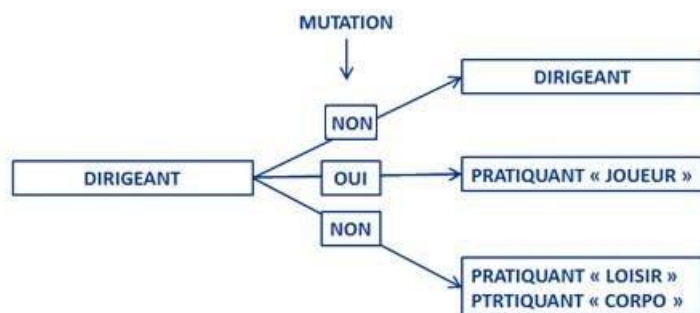
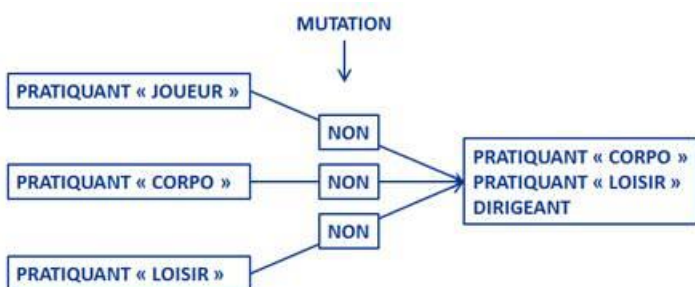
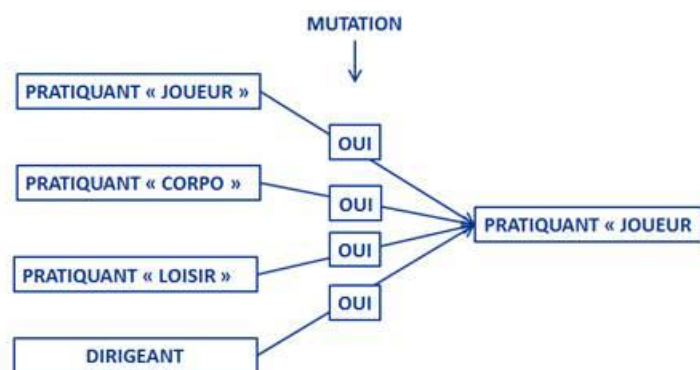
Les mutations

Tout licencié désirant changer de club est soumis au régime de mutation (mutation à faire dans gest'hand).

La mutation est gratuite pour tout licencié né en 2004 et après.

OUI : mutation payante

NON : mutation non payante



3 périodes de mutations :

- La période officielle : 1^{er} juin – 31 juillet inclus (principalement type de licence **B** mais possibilité licence **A** selon les dispositions spécifiques dans les textes FFHB)
- Hors période : 1^{er} août – 31 décembre inclus (type de licence idem ci-dessus)
- Hors période : 1^{er} janvier - 31 mai = **licence type C dans tous les cas**

Une seule mutation dans la période officielle et une seule mutation hors période sont autorisées par saison et par licencié.



Les nouvelles procédures informatiques permettent de suivre l'historique d'un licencié ; il est donc inutile de joindre un justificatif en cas de mutation dite « de retour au club quitté ».

Le droit de mutation : quel montant ?

La procédure est la suivante :

- Saisie du dossier de mutation dans gest'hand
- La date qualification (**J+1**), soit, le lendemain de la validation effectuée par le Club (sous réserve de dossier complet)



Ci-dessous les tarifs votés lors de l'AG 2016 :

Catégorie	Tarif
1999 et +	118 €
2000 à 2003	66 €
Dirigeants	gratuit

Certaines mutations permettent l'obtention de la gratuité (voir article 57 du règlement FFHB et ses alinéas). Si vous pensez bénéficier de l'un de ces dispositifs, cochez « mutations gratuites ». Vous devez choisir la raison (déménagement parents -17ans, absence d'équipe avec le niveau de jeu) et télécharger les justificatifs. Vous devez néanmoins régler le montant de la mutation. Celle-ci vous sera remboursée après validation de la part de la FFHB.

Le droit de formation : quel montant ? (art. 64 des règlements généraux FFHB)

C'est la ligue du club quitté qui est responsable de la gestion, la fédération n'intervient qu'en cas de désaccord.

Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site de la FFHB : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

La DTN ne publie plus la liste des joueurs(ses) inscrits en pôles espoirs, vous pouvez accéder sur le site du Ministère (lien ci-dessous) pour consulter les joueurs(ses) inscrits sur les listes de haut niveau. Ces listes seront mises à jour par le ministère au 1^{er} novembre :

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>

Délais de qualification

C'est la date de **validation** par le club de la **demande complète et conforme** qui détermine la date de qualification :



- Création - renouvellement : J + 1
- **Mutation : J + 1**
- Conversion : J + 1

La licence Blanche

Une personne est autorisée à posséder une licence dans un club principal et posséder une autre licence dans un autre club pour une ou des activités secondaires.

Les documents pour l'établissement d'une licence Blanche sont téléchargeables sur le site de la FFHB : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

- Jouer en licence blanche
- Licence blanche CMCD

Autorisation de participer en catégorie supérieure

Il y a des dispositifs spécifiques pour des situations bien définies par les textes règlementaires de la FFHB. Voir l'article 36.2.

Voir aussi l'article :

- 36.2 7 pour les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge.

En ce qui concerne les championnats départementaux, veuillez contacter votre Comité.

L'Assurance MMA

Dès lors qu'il est titulaire d'une licence FFHB, chaque licencié dispose automatiquement de garanties d'assurance « Responsabilité Civile ».

A partir du 1^{ER} juillet 2016, un lien sur le site de la FFHB (rubrique PRATIQUER) permettra d'atteindre la **plate-forme développée par MMA**.

La page d'accueil proposera les choix suivants :

- Les garanties du licencié
- Les garanties complémentaires possibles avec la souscription en ligne
- La déclaration de sinistre en ligne

Votre club et vos licenciés auront accès plus facilement à toutes les informations du contrat d'assurances. Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement l'une des **options complémentaires** proposées : les options comprennent notamment le versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail (indemnité non comprise dans la formule de base). Elles peuvent être prises en cours de saison.

L'individuel Accident (garantie de base)

Afin de sécuriser juridiquement le refus IA (qui doit rester exceptionnel), la procédure suivante a été envisagée ; le licencié saisit ses informations générales et :

- a connaissance du prix de la garantie RC et de la garantie IA
- a accès aux informations générales Assurances (via le site dédié)
- **ne peut pas décocher l'IA**

- peut éditer un document de refus à compléter et signer avant de le remettre à son club (document téléchargeable ici : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>)

Dans ce cas, le club enverra l'original à la Ligue pour décochage IA. A réception, le club remboursera l'IA (de 0,78 € à 2,08 €) au licencié.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site de la FFHB : Onglet PRATIQUER, puis Adhésion - Assurances.

<http://www.ff-handball.org/pratiquer/adhesion/assurance/le-contrat-dassurance.html>

Déclarer un tournoi ou une rencontre amicale

Vous devez obligatoirement déclarer un match amical ou un tournoi (joueurs et joueuses licenciés uniquement).

La procédure sera dématérialisée dans gest'hand dans quelques mois.

En attendant, téléchargez le document sur le centre de ressources du site de la Ligue (rubrique « se former » / Centre de ressources / Tournois et matchs amicaux) :

<http://handball-bourgogne.fr/se-former/centre-de-ressources/>

- Rencontre LNH et D2 Pro M : renvoyez ce document à la FFHB
- De D2 F à régionale : renvoyez ce document à la ligue
- Départemental : renvoyez ce document à votre comité

Déclarer un événement

Tout organisateur d'une manifestation réunissant des licenciés et/ou des non licenciés doit préalablement créer l'évènement sur Gest'hand (Administratif, événement). Le comité le valide pour permettre au club de saisir les licences événementielles.

Les licences événementielles

Elles concernent tous les âges et permettent de participer à une manifestation organisée par un club, un comité, la ligue.

Ces licences permettent d'assurer la responsabilité civile des personnes titulaires de l'une de ces licences.

Elles garantissent aussi les personnes « morales », c'est-à-dire les clubs (cf. au contrat assurance MMA/FFHB - chapitre ci-dessous).

Compétitions

(sous réserve de bon fonctionnement dans Gest'hand)

Votre club peut être engagé d'office par la structure dans une compétition (ex : nationale) ou invité par la structure à s'engager dans une compétition (ex : compétitions jeunes en comité).

L'alerte dans l'almanach court jusqu'à la date limite d'engagement dans cette compétition.

Pour vous engager ou vérifier que vous êtes bien engagés, cliquez sur compétition, recherche engagements. Colonne « équipe » = nombre d'équipe(s) engagé(s).

Conclusion de match : elles sont accessibles dans l'agenda des rencontres. Vous référez au règlement sportif de la ligue pour les modalités de saisies, reports, inversions.

Recherche d'équipes : compléter les entraîneurs et correspondant d'équipe (**les coordonnées du correspondant d'équipe sont reportées sur les conclusions de match**)

Extractions

Vous avez accès à un grand nombre d'extractions en vous connectant sur : <http://gesthand-extraction.ff-handball.org/>
(Même ID et mot de passe que votre compte Gest'hand)

Logiciel FDME / GDME

Le logiciel FDME est téléchargeable sur le site de la FFHB, rubrique « Vos outils ».
L'utilisation de la GDME (gestion des Match Electronique) est obligatoire pour toutes les rencontres, de tous niveaux.

En cas de problème d'export de la FDME, faites appel à l'assistance à distance : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/service-it/assistance-a-distance.html>

Vous retrouverez le **règlement fédéral 2016/2017** ici :
<http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/reglements/annuaire-federal.html>